RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00147
Numéro SIREN : 328 064 381
Nom ou dénomination : SECAM

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2021 sous le numéro de dépôt 1207

SECAM
Société Anonyme au capital de 37 500 euros
Saint Amancet – 81110 DOURGNE
SIREN 328 064 381 R.C.S. CASTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 DECEMBRE 2020

Procès-verbal

Le vingt-et-un décembre 2020, à 9 heures, les Actionnaires de la société SECAM, société anonyme au capital de 37 500 euros, divisé en 37 500 actions d'un euro, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société Colas Sud-Ouest situé Avenue Charles Lindbergh 33700 Mérignac, convoquée par le Conseil d'administration par lettre adressée à tous les Actionnaires nominatifs.

Il est dressé une feuille de présence qui sera signée par tous les Actionnaires présents ou leurs mandataires dès leur entrée en séance.

Boris URSAT, en sa qualité de Président-Directeur Général préside l'Assemblée.

Noémie HAMON-ROUSSEAU est désignée Secrétaire de l'Assemblée.

Les membres du Bureau ayant certifié la feuille de présence, le Président mentionne que 6 Actionnaires sont présents ou représentés et possèdent ensemble 37 498 actions donnant droit à 37 498 voix.

L'Assemblée représentant plus du quart du capital social peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et dépose sur le Bureau de l'Assemblée, à la disposition des Actionnaires :

- la copie des lettres de convocation en date du 3 décembre 2020 adressées aux Actionnaires nominatifs,
- la copie de la lettre recommandée adressée le 3 décembre 2020 au Commissaire aux comptes, et l'accusé de réception,
- le rapport du Conseil d'administration,
- le texte des résolutions

et toutes les pièces prévues par la réglementation en vigueur.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer et à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire en remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire,
- Pouvoirs.

Le Président déclare que :

Tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social, dans et pendant le délai prévu par la loi, et que ceux mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du

Code de commerce, ont été adressés dans les délais et conditions réglementaires à ceux des Actionnaires qui en ont fait la demande, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Après un échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société KPMG AUDIT IS de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS au capital de 2.510.460 euros, dont le siège social est situé 63 rue de Villiers à Neuilly sur Seine (92200), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit pour une durée arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2022 sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, étant précisé que la mission de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS prend effet à compter de l'ouverture de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société SALUSTRO REYDEL de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement M. Patrice MOROT, domicilié 63 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit pour une durée arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2021 sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, étant précisé que la mission de M. Patrice MOROT prend effet à compter de l'ouverture de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président de séance
M. Boris URSAT

Les Scrutateurs
GAIA
Représentée par M. Pascal TRESCOS

VERMEULEN MATERIAUX
Représentée par M. Jean-Claude VERMEULEN

Le Secrétaire
Mme Noémie HAMON-ROUSSEAU